Mairie de

SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)

Le Maire

RELEVE DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 JANVIER 2025

Date de la convocation : 13/01/2025

Date d'affichage de la convocation : 13/01/2025

Le vendredi dix-sept janvier deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	~~ECHIVARD Didier~~
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
~~HOULLIERE Vincent~~	~~DE JENLIS Anne~~	LEFEUVRE Philippe
~~LE ROY Gérard~~	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
~~PARIZEAU Eric~~	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Absent(e)s et excusé(e)s : Didier ECHIVARD, Eric PARIZEAU, Anne DE JANLIS, Vincent HOULLIERE, Gérard LE ROY

Absent(e)s et non excusé(e)s :

Pouvoirs : Didier ECHIVARD à Marc RENARD, Eric PARIZEAU à Martine BREUX, Anne DE JENLIS à Michel GALVANE, Vincent HOULLIERE à Laurette BOUCLY, Gérard LE ROY à Thérèse MEZIERE

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 19

Laëtitia ECHIVARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13/12/2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2024 a été approuvé comme suit :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0

Ordre du Jour de la séance du vendredi 17 janvier 2025 :

1- Finances communales

- *Lettre d'orientation budgétaire*
- *RAR 2024*
- *Délibération Plan de paysage – actualisation du plan de financement*
- *Point PPI 2025*
- *Premières prospectives BP 2025 – fonctionnement et investissement*
- *Délibération tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire*

2- Administration générale

- *Délibération certificat d'adressage logements 2ème tranche Résidence de l'Aiguison*
- *Délibération Fourrière Départementale de la Mayenne : adhésion 2025 à la SPA*

3- Gouvernance municipale

- *Calendrier des instances municipales pour l'année 2025 finalisé*
- *Bilan présentiel des élus au Conseil Municipal pour l'année 2024*
- *Indemnités versées aux élus au titre de l'année 2024*

4- Points et informations diverses

- *RPI avancement du projet :*
  - ✓ *Calendrier avancement des travaux*
  - ✓ *Journée de déménagement dans la 1ère tranche samedi 22 mars*
- *Bureau de poste inauguration*
- *Musée réunions du Comité de Pilotage*
- *Dispositif « L'Heure Civique »*
- *Préparation de la mise en ligne du site Internet*
  - ✓ *Proposition des contenus*
  - ✓ *Contact avec les associations, les commerçants et artisants*
  - ✓ *Trombinoscopes des élus (prises de photos)*

5- Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

6- Questions diverses

FINANCES COMMUNALES

LETTRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Rapporteur : Michel GALVANE

La lettre d'Orientation Budgétaire annuelle a pour objectif de donner les priorités et orientations qui seront à prendre en compte dans l'exécution et le suivi budgétaire pour l'année 2025 en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, en prenant en compte l'approche désormais pluriannuelle s'appuyant sur le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) et sur la mise en place d'un PPF (Plan Pluriannuel de Fonctionnement) du fait d'engagement lié à des contrats et la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois des Parcours Professionnels et des rémunérations du personnel.

Depuis deux ans le pilotage budgétaire communal, prévoit la mise en place d'une approche prospective et analytique du budget s'appuyant notamment sur la nomenclature M57 en version développée et d'un suivi mensuel par la commission finances et ressources. Elle comprend également l'évolution des pratiques de travail avec l'instauration de procédures pour le respect de la chaîne comptable.

Pour les élus, cela s'est traduit depuis deux ans par un rôle plus prégnant donné à la commission finances et ressources créée pour l'élaboration, le suivi et l'exécution budgétaire, du portage technique réalisé par la Directrice des Services sur la stratégie, la prospective financière et la secrétaire de mairie en charge du suivi et de l'exécution budgétaire.

L'ensemble de ce process en matière budgétaire apporte depuis deux ans :

- ✓ Un travail de suivi et de renégociation des contrats de prestation qui ont permis une baisse de leur coût à l'instar de ce qui a été réalisé pour l'informatique, la reprographie et la téléphonie
- ✓ Une dynamique dans la recherche de financement auprès des collectivités ou de partenariats financiers (mécénat, souscriptions appel à projet, ...) par une meilleure anticipation dans la préparation des projets.

Pour l'année 2025 au regard du contexte financier très contraint qui s'annonce, du fait de la stabilité voire de la baisse des recettes de fonctionnement, des projets engagés cela induit :

- ✓ Un fonctionnement de l'exécution budgétaire dans le strict respect des différentes lignes de crédits voté au BP pour ne pénaliser aucun service au détriment et également dans le respect des modalités d'engagement, de mandatement des dépenses et d'émission des titres de recettes,
- ✓ La poursuite de la renégociation de tous les contrats de prestations dès lors qu'ils arrivent à échéance,
- ✓ Un suivi renforcé des investissements tant sur le volet des dépenses de programmation que sur le volet des recettes dont les subventions pour maintenir le travail engager sur la résorption des restes à réaliser (RAR), aujourd'hui limites aux opérations en court (RPI et Musée),

- ✓ La poursuite de la démarche de sobriété énergétique avec des objectifs chiffrés à atteindre sur les consommations dans les bâtiments communaux tant pour des

utilisations municipales que pour les mises à dispositions par les associations, les efforts en matière d'éclairage public,

- ✓ Une clarification du fonctionnement des subventions aux associations sur le volet des prestations en interne. Des rencontres seront à mettre en place en 2025 sur ce point avec toutes les associations,
- ✓ Une démarche de suivi et d'évaluation régulière avec l'instauration de tableaux de bord, des temps de reporting mensuel en commission finances et ressources et semestriel en conseil municipal.

Pour la mise en œuvre du budget cible de la lettre d'orientation budgétaire induisant une Trajectoire financière avec l'évolution du fonctionnement comptable et du suivi budgétaire engagé depuis deux ans, il est proposé de s'appuyer sur cinq orientations :

1 - Gouvernance :

- ✓ Un travail d'élaboration de prospective financière pluriannuelle par la Direction des Services
- ✓ Un rôle d'arbitrage par le bureau municipal,
- ✓ Un rôle de pilotage et de proposition de la commission « Finances et Ressources » en charge du suivi de l'exécution budgétaire,
- ✓ Un calendrier annuel de réunions de la commission « Finances et Ressources »,
- ✓ L'Identification, dans l'élaboration et la réalisation de chaque projet d'investissement nécessitant des besoins matériels, financiers et humains (externe - entreprises ou interne en régie - personnel municipal),

2 - Orientations budgétaires 2025 pour les dépenses et recettes de fonctionnement

- **Chapitre 11**
- ✓ Une stratégie de gestion incluant une trajectoire permettant de revenir au niveau de dépenses de l'année 2022 date de la mise en œuvre du nouveau fonctionnement de la chaîne comptable avec la M 57 et la mise en place des tableaux de bord d'exécution tant en dépenses qu'en recettes,
- **Chapitre 12**
- ✓ La mise en place d'une GPEPPR (Gestion Prévisionnel des Emplois, des Parcours Professionnels et des Rémunérations) 2025-2027, pour le suivi pluriannuel du chapitre 012 en vue d'avoir une approche prospective de la masse salariale au regard des décisions prise par l'état pour les trois prochaines années (cotisations CNRACL, prise en charges des assurances obligatoires, évolution du SFT, ...),

3 – Orientations budgétaires 2025 pour les dépenses et recettes d'investissement

- ✓ Une généralisation du volet recherche de subventions dans tous les projets d'investissement indispensable particulièrement cette année du fait des faibles marges de manœuvre après les investissements conséquents sur les années 2022 et 2023, sauf à devoir les étaler dans le temps, voire les reporter en fonction de notre capacité à activer ces financements,
- ✓ L'intégration des contraintes réglementaires liées au développement durable, à la sobriété énergétique et au bas carbone avec l'identification dans les dépenses de ce qui

peut relever « d'un budget vert » pour se préparer commencer à intégrer ces éléments dans le BP 2026 sur la base du réalisé 2025,

- ✓ L'actualisation du PPI 2022-2026 incluant l'instauration d'une stratégie immobilière et d'un plan de gestion patrimoniale avec la prise en compte des possibilités d'accompagnement dans le cadre du dispositif Village d'Avenir dont la candidature vient d'être renouvelée par les cinq communes du Val d'Erve,

4 - Approche analytique du budget par opération en s'appuyant sur le passage à la M57

- ✓ Poursuite du suivi de l'exécution et de l'évaluation budgétaire du Plan Pluriannuel d'Investissement par opération
- ✓ Formalisation d'un Plan Pluriannuel de Fonctionnement 2025-2027 prenant en compte les décisions de l'Etat en matière de baisse de recettes et de décisions de nouvelles dépenses ; les impacts des investissements réalisés pour le fonctionnement (exemple de l'acquisition de matériel et des besoins d'entretien à prévoir ou des baisses de consommation d'énergie)

5 – Poursuite de la planification de gestion administrative, comptable (calendrier), d'une communication et d'une information synthétique sur le budget

- ✓ Maintien du calendrier mensuel en commission « finances et ressources » et semestrielle en conseil municipal avec un accompagnement externe d'un point de situation financière
- ✓ Organisation d'un débat d'orientation budgétaire (DOB)
- ✓ Mise en place d'une communication municipale lors du vote du budget prévisionnel avec un volet vulgarisé pour les habitants de la commune par le biais de la Voix du Conseil et du futur site Internet.

L'objectif des orientations de cette lettre est de permettre une meilleure compréhension et appropriation des mécanisme comptable et budgétaire d'une collectivité et être acteur de leur mise en œuvre.

Elle rappelle les dispositions à prévoir pour faire face au contexte financier très contraint dans une période de conduite de préparation de plusieurs projets structurants pour la commune (travaux du RPI, du musée, 2ème tranche de la résidence Aiguison et du lotissement de Chammes).

Une évaluation de la lettre d'orientation budgétaire est prévue chaque année lors du débat d'orientation budgétaire pour s'assurer sa mise en œuvre et procéder le cas échéant à son actualisation.

RAR 2024
Rapporteur : Aline DAVOUST

Le montant des Restes à Réaliser 2024 de la section d'investissement (dépenses) s'élève à 933 133,11 € et correspond aux opérations en cours : rénovation et réaménagement du RPI Perrine-Dugué, rénovation et réaménagement du musée de la Cité, remplacement des lanternes par le Territoire d'Energie Mayenne, création du site Internet et achat de la licence IV de débit de boissons.

RAR DEPENSES 2024
BUDGET PRINCIPAL - SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

	INVESTISSEMENTS DEPENSES					
Opé/Article	Libellé	BP 2024+DM+RAR 2022	CA 2024	SOLDE CREDITS BUDGETAIRES	RAR 2024	Observations
20	Immobilisations incorporelles	25 741,00	17 033,64	8 707,36	8 706,68	
2051	SFP collectivités	878,60	877,92	0,68	0,00	
2051	Berger-Levrault	4 514,40	4 514,40	0,00	0,00	
2051	Création site Internet	12 348,00	11 641,32	706,68	706,68	Devis IRIS INTERACTIVE n°2024/8452 et 2024/8679 du 30/07/2024
2051	Achat licence IV boissons	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	Engagement signé par M. HUCHET STEPHANE le 31/12/2024
204	Subventions d'équipement	17 000,00	0,00	17 000,00	16 115,82	
204182	Rénovation des lanternes (TEM)	17 000,00	0,00	17 000,00	16 115,82	Devis TEM du 08/03/2024
159	Musée de l'Auditoire	22 586,00	16 226,00	6 360,00	6 360,00	
2031	Assistance à la maîtrise d'ouvrage	12 080,00	5 720,00	6 360,00	6 360,00	DV LOUET Margot du 12/09/2023
171	RPI Perrine-Dugué (école)	1 194 980,37	293 029,76	901 950,61	901 950,61	
2313	Assistance à la maîtrise d'œuvre	75 600,00	60 238,31	15 361,69	15 361,69	MARCHE 2023-MAPA-S04 IPH INGENIERIE notifié le 27/09/2023
2031	Diagnostic plomb	1 020,00	1 020,00	-	-	APAVE
2031	Test Matsuo	1 368,00	1 368,00			
2313	Coordination SPS	4 435,20	2 771,58	1 663,62	1 663,62	DEVIS N°2283244.2 APAVE du 19/02/2024
2313	Contrôle technique bâtiment	5 880,00	3 430,40	2 449,60	2 449,60	DEVIS N°2283216.2 APAVE DU 19/02/2024
2313	Attestation réglementaire handicapés après travaux	480,00	-	480,00	480,00	DEVIS N°2283279.1 APAVE DU 14/02/2024
2313	Fabrication et pose garde-corps ramps PMR	22 759,52	-	22 759,52	22 759,52	DEVIS N°2024-246 S. GUILLERY DU 05/12/2024
2313	Lot n°1 Gros-œuvre	78 909,00	38 046,85	40 862,15	40 862,15	MARCHE 202401 notifié le 09/07/2024 + AVENANT N°1 notifié le 21/10/2024 BTEM
2313	Lot n°2 Charpente bois - couverture - serrurerie	39 295,44	30 643,13	8 652,31	8 652,31	MARCHE 2024/003 notifié le 09/07/2024 + AVENANT N°1 notifié le 21/10/2024 CHARPENTE ET COUVERTURE DU ROCHARD
2313	Lot n°3 Menuiseries extérieures	187 291,20	56 187,36	131 103,84	131 103,84	MARCHE 2024/002 notifié le 11/07/2024 LELASSEUX
2313	Lot n°4 Doublage - isolation - menuiseries intérieures - faux-plafonds	239 335,13	25 666,04	213 669,09	213 669,09	MARCHE 202404 notifié le 09/07/2024 PLAFITECH
2313	Lot n°5 Revêtements de sols et muraux - peinture	102 956,63	-	102 956,63	102 956,63	MARCHE 202405 notifié le 08/07/2024 + AVENANT N°1 notifié le 13/12/2024 GESLIN PEINTURE DECO
2312	Lot n°6 Aménagements extérieurs	119 676,00	16 182,77	103 493,23	103 493,23	MARCHE 202406 notifié le 10/07/2024 LEROY PAYSAGES
2313	Lot n°7 Plomberie - chauffage - ventilation	210 853,05	42 342,46	168 510,59	168 510,59	MARCHE 2024004 notifié le 08/07/2024 + AVENANT N°1 notifié le 17/12/2024 ENERGIE +53
2313	Lot n°8 Electricité	105 121,20	15 132,86	89 988,34	89 988,34	MARCHE 202408 notifié le 08/07/2024 + AVENANT N°1 notifié le 13/12/2024 LECOULES
	TOTAL DES OPERATIONS	1 260 307,37	326 289,40	934 017,97	933 133,11	

vu, certifié conforme aux écritures comptables,
Le 08/01/2025,
Le Maire,
Michel GALVANE

Le Comptable public
Par procuration, l'Adjoint
Cédric DAVOUST
Inspecteur des Finances publiques

Le 09 01 2025

Les Restes à Recouvrer 2024 de la section d'investissement (recettes) d'un montant de 760 621,80 € représentent les subventions accordées et notifiées pour les projets cités précédemment. Ils comprennent également la subvention d'Etat de 30 000 € destinée à l'opération Plan de Paysage dans le cadre du dispositif Villages d'Avenir réunissant les communes du Val d'Erve.

RAR RECETTES 2024
BUDGET PRINCIPAL - SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

	BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENTS RECETTES					
	Libellé	BP 2024+DM+RAR 2023	CA 2024	SOLDE CREDITS BUDGETAIRES	RAR 2024	Observations
	Subventions d'investissement					
1321	ETAT	332 741,50	116 193,20	216 548,30	210 925,80	
1321	Subvention Fonds Vert - étude opérationnelle rénovation énergétique RPI Perrine-Dugué	32 741,50	26 193,20	6 548,30	6 548,30	Arrêté EJ n° 2104173096 du 16/10/2023
1321	Subvention Fonds Vert - travaux rénovation écologique et énergétique RPI Perrine-Dugué	300 000,00	75 000,00	225 000,00	175 000,00	Arrêté EJ n°2104338756 du 05/06/2024
1321	Subvention Fonds Vert - maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Musée de la Cité	0,00	0,00	0,00	14 377,50	Arrêté EJ n°2104591163 du 20/12/2024
1321	Subvention Ministère de la transition écologique - plan de paysage Val d'Erve	0,00	15 000,00	-15 000,00	15 000,00	Convention - signature en cours
1322	REGION	290 536,00	200 536,00	90 000,00	90 000,00	
1322	REGION Petites Cités de Caractère - subvention travaux rénovation patrimoniale du site RPI Perrine-Dugué	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	Arrêté n°2024_08420 DU 01/10/2024
1322	REGION - subvention travaux voirie rue de la Libération	90 000,00	90 000,00	0,00	0,00	
1322	REGION - subvention travaux voirie rue de Montsûrs	90 000,00	90 000,00	0,00	0,00	
1322	REGION - subvention travaux manoir de la Butte Verte, Musée de l'Auditoire, rues Libération et Montsûrs	20 536,00	20 536,00	0,00	0,00	
1323	DEPARTEMENT	52 000,00	0,00	52 000,00	66 802,00	
1323	Subvention travaux rénovation RPI Perrine-Dugué	52 000,00	0,00	52 000,00	26 802,00	Courrier du Président du Département de la Mayenne du 07/10/2024
1323	Subvention refonte de la muséographie et parcours de visite du Musée de la Cité	0,00	0,00	0,00	40 000,00	Courrier du Président du Département de la Mayenne du 04/11/2024
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	54 776,00	54 776,00	54 776,00	145 700,00	
1328	MSA Mayenne-Orne-Sarthe - subvention réaménagement de l'accueil périscolaire et espaces de plein air - RPI Perrine-Dugué	0,00	0,00	0,00	12 000,00	Courrier MSA du 25/11/2024 + convention de financement
1328	CAF de la Mayenne - subvention aménagement des locaux et des espaces de plein air - RPI Perrine-Dugué	0,00	0,00	0,00	133 700,00	Courrier CAF du 11/12/2024 + convention de financement
13241	CC Coëvrons - Fonds de soutien aux investissements des communes - travaux voirie rues Libération et Montsûrs	54 776,00	0,00	54 776,00	0,00	
13251	CC Coëvrons - Fonds de soutien aux investissements des communes - travaux voirie rues Libération et Montsûrs	0,00	54 776,00	-54 776,00	0,00	
1345	Amendes de police - création plateau rue de la Rivière, route de Chammes	0,00	18 600,00	-18 600,00	0,00	Courrier du Président du Département de la Mayenne du 24/10/2024
13461	DETR 2024 - travaux rénovation RPI Perrine-Dugué	10 598,20	10 598,20	0,00	177 194,00	Arrêté EJ n°2104323168 du 18/04/2024
13462	DSIL	342 815,40	42 815,40	300 000,00	70 000,00	
13462	DSIL 2024 - travaux rénovation RPI Perrine-Dugué	300 000,00	0,00	0,00	70 000,00	Courrier de la Préfète du 30/07/2024 - DSIL 2025
13462	DSIL 2023 reliquat travaux rues Libération et Montsûrs	42 815,40	42 815,40	0,00	0,00	
	TOTAL	1 083 467,10	443 518,80	639 948,30	760 621,80	

vu, certifié conforme aux écritures comptables,
Le 08/01/2025,
Le Maire,
Michel GAUVANE

Le Comptable public
Par procuration, l'Adjoint
Cédric DAVOUST
Inspecteur des Finances publiques

LE 09 01 2025

PLAN DE PAYSAGE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT
Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2025-001

La candidature au Plan de Paysage portée par le biais du dispositif Villages d'Avenir et regroupant des communes de la Vallée de l'Erve (Blandouet-Saint-Jean, Saint-Pierre-sur-Erve, Saulges, Thorigné-en-Charnie, Sainte-Suzanne-et-Chammes) a permis à ces cinq communes d'être lauréates 2024 de l'appel à projet national lancé par le ministère de la transition écologique.

La démarche projet prévoit de réaliser un état des lieux pour proposer un diagnostic à partager avec l'ensemble des communes, des résidents, des partenaires institutionnels, des acteurs associatifs et économiques du Val d'Erve. Le projet comprend un accompagnement en ingénierie pour la Maitrise d'Ouvrage chargée de l'élaboration et la préparation des dossiers techniques et financiers des actions du Plan de Paysages du Val d'Erve. Ce Plan d'action comprend plusieurs grandes orientations :

- ✓ Un programme de valorisation et réhabilitation du patrimoine culturel et touristique
- ✓ L'élaboration d'un plan de développement et de rénovation d'équipements patrimoniaux et touristiques
- ✓ L'élaboration d'une stratégie de communication pour créer l'identité du Val d'Erve
- ✓ La réalisation d'un schéma de mobilité douce touristique (sentiers de randonnée, parcours trail, vélo route, ...)

Pour la mise en œuvre du projet, il est prévu que le portage de la gestion administrative et financière soit assuré par la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes. A ce titre une convention financière a été signée entre le Ministère de la transition écologique et la commune de Sainte-Suzanne, notifiant le montant de la subvention qui sera attribué au projet. Les communes du Val d'Erve Chaque se sont engagées par le biais d'une délibération pour la candidature conjointe au Plan de Paysage à contribuer au financement de la Maitrise d'Ouvrage.

Il convient aujourd'hui d'actualiser le plan de financement d'un montant total de 75 000 € qui propose une répartition entre les différents partenaires telle que définie dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	**Montant TTC**	**Recettes**	**Montant TTC**
Assistance à Maitrise d'Ouvrage du Plan de Paysage	**75 000 €**	Etat	**30 000 €**
		Communes du Val d'Erve *dont la Commune de Sainte Suzanne (7500 €)*	**15 000 €**
		Communauté de communes des Coëvrons	**15 000 €**
		Fonds Vert	**15 000 €**
Total	**75 000 €**	Total	**75 000 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération ;

- **VALIDE** l'actuation du plan de paysage pour un montant de 75 000 € et la participation de la Commune de Sainte Suzanne à hauteur de 7 500 € ;

- **DECIDE** d'inscrire ces crédits en investissement au Budget Prévisionnel 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 15 000 € auprès de l'Etat au titre du Fonds-Vert
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou avenant concourant au bon aboutissement et à la mise en œuvre de ce Plan de Paysage.

POINT PPI – ANNEE 2025

Rapporteur : Michel GALVANE

En prévision de la préparation du budget prévisionnel budgétaire un point de situation a été réalisé sur l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement pour l'année 2025 pour lequel il est prévu :

- ✓ De poursuivre et finaliser le projet de rénovation et de réaménagement de l'Ecole Primaire Perrine Dugué
- ✓ De poursuivre la rénovation du bâti et la refonte scénographique du musée de la Cité
- ✓ De lancer la 2ème tranche de la résidence Aiguison en partenariat avec Mayenne Habitat
- ✓ De poursuivre les études d'aménagement du futur lotissement de Chammes
- ✓ De réaliser l'aménagement d'un plateau de sécurité au carrefour de la routes de Chammes et de la rue de Saulges
- ✓ De poursuivre les besoins d'équipements des services municipaux

Désignation de l'Opération	Montant HT du programme	Montant TTC du Programme	Subventions						FNCTVA	Commune autofinancement à prévoir	% subventions
			Fonds Leader européens	Etat - DETER- DSIL	Etat Fonds-vert	Région	Département	Autres			
Rénovation énergétique école primaire RPI SainteSuzanne et Chammes et nouvelle cuisine	950 000 €	1 140 000 €		247 171 €	250 000 €	90 000 €	26 802 € Contrat territoire	133 200€ CAF 12 000€ MSA	192 000 €	220 000 €	79,96 %.
Réaménagement école primaire RPI Sainte Suzanne et Chammes acquisition mobilier	40 000 €	48 000 €							5 900 €	42 100 €	
Réaménagement et renouvellement de la muséographie du Musée de la Cité	470 000 €	564 000 €	50 000 €	120 000 €	14 300 €	40 000 € Appel à projet	40 000 € Appel à projet	5 000 € Fonds concours 3C 15 000 € Fondation patrimoine 5 000 € Amis Sainte Suzanne	69 500 €	205 200 €	51%.
Lotissement de Chammes .	13 000 €	15 600 €		- €					1 900 €	13 700 €	0%-
Plateau sécurisation carrefour de la Saugère	40 000 €	48 000 €		- €			18 400 € Amende de police		5 900 €	23 660 €	38,3%.
2ème tranche résidence Aiguison	100 000 €	120 000 €		- €			10 000 € Contrat de territoire	45 000 € Vente du terrain	14 800 €	55 000 €	10%.
Acquition matériel services municipaux	10 000 €	12 000 €		- €					1 480 €	12 000 €	0%-
	1 623 000 €	1 947 600 €	50 000 €	367 171 €	264 300 €	130 000 €	95 202 €	215 200 €	291 480 €	571 660 €	

PREMIERES PROSPECTIVES BP 2025 – FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Rapporteur : Michel GALVANE

Le travail de préparation budgétaire du BP 2025 est engagé avec un vote prévu lors du conseil municipal du vendredi 14 mars qui se tiendra suite à la réunion de préparation budgétaire du vendredi 24 janvier et du Débat d'Orientation Budgétaire du vendredi 14 février.

Le travail de prospective réalisé par la Direction des Services et la commission finances retient plusieurs pistes de travail évoquées en partie dans la lettre d'orientations et qui feront l'objet d'un débat lors de la réunion de préparation budgétaire.

Pour le volet recettes :
On constate l'absence de dynamique du fait d'un budget composé très majoritairement des dotations de l'Etat dont on peut uniquement s'attendre à une évolution sur la base de

l'inflation à hauteur de 1,7%. Il sera proposé de maintenir le choix de la collectivité de ne pas augmenter les impôts.

Pour le volet dépenses :

- ✓ Chapitre 11, il sera proposé de travailler sur la poursuite de la maitrise des coûts de fonctionnement pour revenir au budget de l'année 2022 inférieur à 1M€ avec une proposition en baisse par rapport au BP 2024 en dessous de 1,1M€

- ✓ Chapitre 12 concernant les dépenses de personnel, l'objectif est de la maintenir au niveau de l'année 2024 en absorbant les augmentations imposées par l'Etat en particulier celles des cotisations retraite des agents titulaires de 4 % chaque année sur les trois années à venir.

Concernant l'investissement pour l'année 2025 sur la base de l'actualisation du PPI 2022-2026, l'objectif est de maintenir le programme d'investissement sans recours à l'emprunt en 2025 en poursuivant la recherche de partenariat, en mobilisant les reports d'exercice et la capacité d'autofinancement de manière prioritaire sur les grandes opérations et le cas échéant d'étaler, voire de reporter dans le temps certaines opérations.

Il est proposé de ne pas interrompre, mais au contraire de poursuivre toutes les études nécessaires et l'élaboration des cahiers des charges d'assistance à Maitrise d'Ouvrage et Maitrise d'Œuvre pour ne pas hypothéquer les possibilités de financements qui seront proposées aux dossiers matures pour engager leur phase opérationnelle.

Il est proposé au Conseil municipal de préparer l'élaboration du Budget Prévisionnel 2025 en fonctionnement et investissement sur la base de ces prospectives.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE ANNEE 2025 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2024-086
Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2025-002

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024-086 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2025.

Il informe le conseil municipal que les premières estimations des dépenses à inscrire au Budget Primitif 2025 font ressortir une hausse substantielle des frais de personnel suite à la majoration de 4 points des cotisations CNRACL et aux changements de grade ou d'échelon des agents.

D'autre part, la collectivité devra faire face à l'augmentation du coût des denrées alimentaires, compte tenu de l'obligation imposée par la Loi Egalim de prévoir au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits bio dans les repas servis par les restaurants collectifs.

Afin de pouvoir répondre à ces exigences, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération 2024-086 en appliquant une légère hausse aux tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire, prestations particulièrement affectées par ces changements.

➢ **Tarifs Restauration Scolaire et Accueil Périscolaire**

Prestation	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Restauration Scolaire	**3,70 €** (enfant domicilié sur les communes de Chammes, de Ste-Suzanne et fréquentant le RPI)	**3,80 €** (enfant domicilié sur les communes de Chammes, de Ste-Suzanne et fréquentant le RPI)
	4,70 € (domiciliation ne répondant pas aux critères ci-dessus)	**4,80 €** (domiciliation ne répondant pas aux critères ci-dessus)
	7,00 € (adultes – corps enseignants et personnel municipal)	**7,10 €** (adultes – corps enseignants et personnel municipal)
Accueil Périscolaire (toute 1/2h commencée est due)	**0,70 € la 1/2h commencée** (coefficient familial inférieur ou égal à 765)	**0,75 € la 1/2h commencée** (coefficient familial inférieur ou égal à 765)
	0,80 € la 1/2h commencée (coefficient familial supérieur ou égal à 765)	**0,85 € la 1/2h commencée** (coefficient familial supérieur ou égal à 765)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0

- **APPROUVE** les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire
- **DIT** que les tarifs seront applicables dès le 1er février 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'application de ces tarifs

ADMINISTRATION GENERALE

ADRESSAGE LOGEMENTS DE LA 2ème TRANCHE DE LA RESIDENCE DE L'AIGUISON – PARCELLE E893

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2025-003

Conformément à la convention signée entre la commune et Mayenne Habitat, un permis de construire a été accordé en vue d'amorcer les travaux de la 2ème tranche de la Résidence de l'Aiguison. Pour rappel, cette opération prévoit la construction de 8 logements locatifs sociaux individuels dont 6 avec garage situés résidence de l'Aiguison sur la parcelle cadastrée section E n°893 à Sainte-Suzanne-et-Chammes.

Dans ce cadre, Mayenne Habitat a adressé à la commune une demande d'obtenir un certificat d'adressage relatif à ces nouveaux logements.

Compte tenu des habitations déjà existantes, il est proposé d'attribuer aux nouveaux bâtiments les numéros suivants :

10, 12, 14 (côté pair)
11, 13 15, 17, 19 (côté impair)
Allée Louis Morteveille
53270 SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

et délivrer au demandeur le certificat d'adressage correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0

Le Conseil Municipal

- **VALIDE** l'attribution aux bâtiments d'habitation individuelle qui seront construits sur la parcelle E n° 893 de l'adresse suivante : 10, 12, 14 et 11, 13 15, 17, 19 Allée Louis Morteveille 53270 SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le certificat d'adressage comportant cette mention.

FOURRIERE DEPARTEMENTALE DE LA MAYENNE – ADHESION 2025 A LA SPA
Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2025-004

M. le Maire rappelle que les communes ne disposant pas de fourrière pour y faire séjourner les animaux errants et dans l'attente que ces animaux soient récupérés par leurs propriétaires peuvent faire appel à la Fourrière Départementale de la Mayenne dans le cadre d'une convention avec la SPA.

C'est une convention annuelle, renouvelable si la commune le souhaite, qui est proposée par la SPA en respectant les termes suivants :

- La SPA recueille des chiens et chats (à l'exception des chats sauvages) en état de divagation capturés sur le territoire de Sainte-Suzanne-et-Chammes amenés par les services communaux,
- Héberge les chiens et chats, recherche les propriétaires, effectue les examens vétérinaires pour les animaux mordeurs et suspectés de rage pour le compte de la commune
- Le propriétaire de l'animal, pourra le récupérer à la fourrière départementale ou bien à la SPA en s'acquittant des différents frais (frais de garde, de vaccination et d'identification, honoraires pour les soins ou interventions chirurgicales…)

La commune devra s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le tarif est fixé selon le nombre d'habitants. Pour Sainte-Suzanne-et-Chammes, le tarif est de 0,50 €/habitant, soit 605,00 € au titre de l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la mise en place de la convention concernant la fourrière départementale de la Mayenne en lien avec la société protectrice des animaux (SPA) pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- **ACCEPTE** de verser une cotisation pour un montant de 0,50 € par habitant, soit 605,00 € au titre de l'année 2025 ;
- **DIT** que cette convention pourra être renouvelée tous les ans, selon les réels besoins de la collectivité, en s'acquittant de la cotisation révisable annuellement ;
- **DIT** que cette dépense sera prévue au budget de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

GOUVERNANCE MUNICIPALE

CALENDRIER DES INSTANCES MUNICIPALES

Il est proposé d'arrêter la version définitive du calendrier des instances municipales prenant en compte les derniers ajustements et modifications proposés par les présidents de commission.

Calendrier des instances municipales et communautaires *année 2025* - Conseils - Bureaux - Commissions - Conférences des maires

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
1	M	Férié	1	S		1	S		1	M	CC	1	J	Férié	1	D		1	M		1	V		1	L	BM	1	M		1	S		1	L	BM
2	J		2	D		2	D		2	M		2	V		2	L		2	M		2	S		2	M	BC	2	J		2	D		2	M	BC
3	V		3	L		3	L	BM	3	J	COM	3	S		3	M	BM /BC	3	J	COM	3	D		3	M		3	V		3	L	BM	3	M	
4	S		4	M	BC	4	M	BC	4	V	CM	4	D		4	M		4	V	CM	4	L		4	J	COM	4	S		4	M	CC	4	J	COM
5	D		5	M		5	M		5	S		5	L	BM	5	J		5	S		5	M		5	V		5	D		5	M		5	V	
6	L	BM	6	J		6	J	COM	6	D		6	M	BC	6	V	CM	6	D		6	M		6	S		6	L	BM	6	J	COM	6	S	
7	M	BC	7	V		7	V		7	L	BM	7	M		7	S		7	L		7	J		7	D		7	M		7	V		7	D	
8	M		8	S		8	S		8	M		8	J	Férié	8	D		8	M	BM	8	V		8	L		8	M		8	S		8	L	
9	J		9	D		9	D		9	M		9	V		9	L		9	M		9	S		9	M	CC	9	J		9	D		9	M	
10	V		10	L	BM	10	L		10	J		10	S		10	M	BC	10	J	COM	10	D		10	M	COM	10	V		10	L		10	M	Conf
11	S	Vœux	11	M		11	M	CC	11	V		11	D		11	M		11	V		11	L		11	J		11	S		11	M		11	J	COM
12	D		12	M		12	M	COM /COM	12	S		12	L		12	J	COM	12	S		12	M		12	V	CM	12	D		12	M	BC	12	V	CM
13	L		13	J	COM	13	J		13	D		13	M		13	V		13	D		13	M		13	S	COM	13	L		13	J		13	S	
14	M	CC	14	V	ROB	14	V	BP_2025	14	L		14	M	COM	14	S		14	L	Férié	14	J		14	D		14	M	BC	14	V	CM	14	D	
15	M	COM	15	S		15	S	COM	15	M		15	J		15	D		15	M		15	V	Férié	15	L		15	M		15	S	COM	15	L	BM-LVC
16	J	COM	16	D		16	D		16	M		16	V	CM	16	L		16	M		16	S		16	M	Conf	16	J		16	D		16	M	CC
17	V	CM	17	L		17	L	BM-LVC	17	J		17	S	COM	17	M		17	J		17	D		17	M		17	V	CM	17	L	BM	17	M	
18	S	COM	18	M		18	M		18	V		18	D		18	M	Conf	18	V		18	L		18	J	COM	18	S		18	M		18	J	
19	D		19	M		19	M	Conf	19	S		19	L		19	J		19	S	COM	19	M		19	V		19	D		19	M	COM	19	V	
20	L	BM	20	J	COM	20	J		20	D		20	M	CC	20	V		20	D		20	M		20	S		20	L		20	J	COM	20	S	
21	M		21	V		21	V		21	L		21	M		21	S		21	L		21	J		21	D		21	M	BC	21	V		21	D	
22	M		22	S		22	S		22	M	CC	22	J		22	D		22	M		22	V		22	L	BM-LVC	22	M		22	S		22	L	
23	J		23	D		23	D		23	M		23	V		23	L	BM-LVC	23	M		23	S		23	M	CC	23	J		23	D		23	M	
24	V	Prépa BF	24	L		24	L		24	J	COM	24	S		24	M	CC	24	J		24	D		24	M		24	V		24	L		24	M	
25	S		25	M	CC	25	M	CC	25	V		25	D		25	M		25	V		25	L	BM	25	J		25	S		25	M	CC	25	J	Férié
26	D		26	M		26	M		26	S		26	L		26	J	COM	26	S		26	M		26	V		26	D		26	M		26	V	
27	L		27	J	COM	27	J	COM	27	D		27	M		27	V		27	D		27	M		27	S		27	L		27	J	COM	27	S	
28	M	CC	28	V		28	V		28	L		28	M		28	S		28	L		28	J		28	D		28	M		28	V		28	D	
29	M					29	S		29	M	BC	29	J	COM	29	D		29	M		29	V		29	L		29	M		29	S		29	L	
30	J	COM				30	D		30	M		30	V		30	L		30	M		30	S		30	M	BC	30	J	COM	30	D		30	M	
31	V					31	L					31	V					31	J		31	D					31	V					31	M	

BM — Bureau municipal le lundi à 18h00	COM — Commission finances et ressources le jeudi à 18h00	COM — Festivités, cérémonies, à 19h30	BC — Bureau communautaire à 14h00
CM — Conseil municipal le vendredi à 19h00	COM — Commission urbanisme, environnement, bâtiments, voirie, sécurité, espaces verts le jeudi à 18h30	COM — Jeunesse, sports, écoles, affaires sociales, aînés-santé à 18h30	CC — Conseil Communautaire à 20h00
Vacances scolaires	COM — Culture, Patrimoine à 10h00	Conf — Conférence des maires	

BILAN PRESENTIEL DES ELUS AUX CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2024

Rapporteur : Michel GALVANE

Durant l'année 2024 le conseil municipal s'est réuni 11 fois en session de conseil municipal et une fois en réunion de préparation budgétaire.

Pour les conseils municipaux, le taux de participation des 19 élus qui composent le conseil s'établit à 66,3% en 2024, contre un taux de participation 74,5 % en 2023 et de 86,7% en 2022.

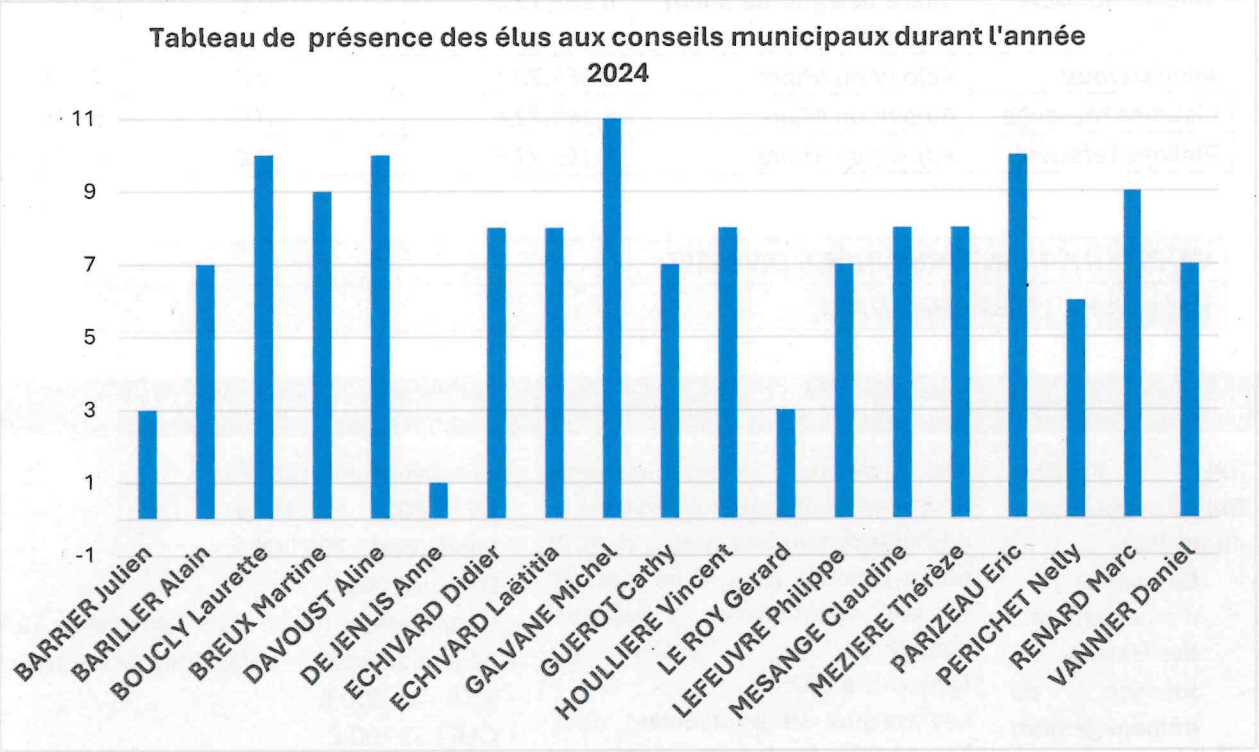

INDEMNITES VERSEES AUX ELUS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Rapporteur : Aline DAVOUST

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent une obligation de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux dans ses articles 92 et 93 de la loi.

La loi impose de communiquer cet état récapitulatif « chaque année aux conseillers », il revient à chaque commune d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil.

S'agissant du calendrier de la communication de l'état récapitulatif, les articles du CGCT précisent qu'elle doit avoir lieu « avant l'examen du budget ». Pour rappel, le montant des indemnités du maire et des adjoints est plafonné à 25 299,96 € pour le Maire, à 9 766,56 € pour les Maires délégués et Adjoints au Maire.

La commune de sainte Suzanne a décidé de ne pas appliquer ce taux plafond au regard des capacités du budget communal, il a été décidé d'appliquer un taux de 60% du plafond.

Pour la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes l'état annuel des indemnités versées aux élus en 2024 s'établit ainsi :

Nom et Prénom	Fonction	Montants Brut des indemnités	Remboursement frais de déplacement	Total
Michel Galvane	*Maire*	*14 797,80 €*	*75 €*	*14 872,80 €*
Didier Echivard	*Premier Adjoint - Maire délégué de Chammes*	*9 766,56 €*	*0 €*	*9 766,56 €*
Vincent Houllière	*Maire délégué de Sainte-Suzanne*	*6 165,72 €*	*0 €*	*6 165,72 €*
Aline Davoust	*Adjoint au Maire*	*6 165,72 €*	*0 €*	*6 165,72 €*
Claudine Mesange	*Adjoint au Maire*	*6 165,72 €*	*0 €*	*6 165,72 €*
Philippe Lefeuvre	*Adjoint au Maire*	*6 165,72 €*	*0 €*	*6 165,72 €*

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
Rapporteur : Michel GALVANE

Sujets	Dispositif/Détail	Observations complémentaires
RPI Perrine-Dugué avancement du projet : - **Calendrier d'avancement des travaux** - **Journée de déménagement 1ère tranche samedi 22 mars**	Les travaux d'aménagement devraient maintenant permettre le déménagement des classes dans la partie rénovée pour la fin mars et ne pas hypothéquer la livraison complète du chantier en septembre 2025. Les travaux se poursuivent dans l'enveloppe budgétaire votée de 950 000 € HT. Il faut maintenant programmer la journée de déménagement du 22 mars pour laquelle tout le monde est sollicité : parents d'élèves, personnel technique et élus.	Les subventions notifiées : - DETR 2024 : 177 194 € - Fonds Vert : 250 000 € - DSIL : 70 000 € - Département (Contrat de Territoire) : 26 802 € - Région dispositif Petites Cités de Caractère : 90 000 € - MSA : 12 000 € - CAF 133 700 € Le volet de financement par des partenaires extérieurs est clôturé et l'objectif d'une participation maximale a été atteint et correspond à l'enveloppe inscrite au BP 2024.
Bureau de poste - inauguration	Les travaux sont finalisés à l'exception de la peinture du bandeau et pilier de façade prévue la semaine prochaine.	L'inauguration du Bureau de Poste de Ste Suzanne et le dévoilement du cartel aura lieu le lundi 27 janvier 2025 à 10h30.
Musée de la Cité : réunions du Comité de Pilotage	Le cahier des charges de la Maitrise d'Œuvre pour la scénographie est finalisé et le recrutement du scénographe va être lancé.	Le dossier de l'appel à projet de la Région a été déposé. Les dossiers de demande de subvention sont en cours pour le fonds Leader, la DETR, Fonds Vert et la Fondation du patrimoine. Un travail va être engagé avec la fondation du patrimoine pour une opération de mécénat avec un objectif de levé de fonds de 40 000 €.

Dispositif « L'Heure Civique »	La collectivité a été contactée par l'Association Voisins Solidaires qui a créé le dispositif de l'heure civique. Celui-ci prévoit de mettre en lien des personnes souhaitant donner quelques heures de leur temps sur des projets ponctuels L'Heure Civique peut répondre à des besoins comme : • structurer les animations, • soutenir les associations, • identifier et mobiliser de nouveaux bénévoles.	Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à ce dispositif et de désigner un élu référent avec le soutien de bénévoles "ambassadeurs" par catégorie d'animations, pour l'organisation des évènements et la mobilisation des bénévoles.
Site Internet – préparation de la mise en ligne	La préparation du nouveau site Internet est en cours de réalisation. Pour les contenus et rubriques le travail est en cours de réalisation. La mise en ligne devrait intervenir durant la première semaine du mois d'avril.	La présentation publique du site internet est prévue le vendredi 4 avril après-midi, salle Roland-Gaillard. Pour finaliser sa mise en ligne il est nécessaire de compléter les rubriques et de faire des propositions de contenu par commission, de réaliser un trombinoscope des élus avec la nécessité de prises de photos. Pour les contenus avec les associations, les commerçants et artisans des réunions vont être mises en place prochainement .

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE
Rapporteur : Michel GALVANE

Conformément à la délibération n° 2020-29 du Conseil Municipal du 29 mai 2020 et à la délibération n° 2020-062 du Conseil Municipal du 11 septembre 2020, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'urbanisme :

Date	N° d'ordre	Objet
19/12/2024	2024-018	Décision de ne pas user du droit de préemption sur la parcelle cadastrée E n°482, sise 13 rue du Docteur Kelle, classées zone UB du Plan local d'urbanisme intercommunal de la CC des Coëvrons

La séance du vendredi 17 janvier 2025 est levée à 20 h 10.

La secrétaire de séance,
Laëtitia ECHIVARD

Le Maire,
Michel GALVANE

MAIRIE DE SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES 53210